Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le 6/11/2026
ID : 059-215900176-20261103-M26098-AR

ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Arrêté n° M26.098

**Mouvement de crédits entre deux chapitres - Fongibilité**
**Exercice 2026**

Nous, Maire de la Ville d'Armentières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1612-28,

Vu la délibération n° DE26.073 du 11 avril 2026 adoptant le règlement budgétaire et financier et autorisant la ville à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans le cadre de la fongibilité, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

Vu la délibération DE26.020 du 12 février 2026 approuvant le budget primitif 2026 et autorisant le maire à opérer la fongibilité dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections de fonctionnement et d'investissement,

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster la section dinvestissement,

**ARRETONS**

**Article 1er :** d'autoriser le transfert suivant :

**INVESTISSEMENT – DEPENSES**
**MOUVEMENTS REELS**

| Chap. | Fonc. | Nature | Libellé | Montant |
|---|---|---|---|---|
| 454110 | 50 | 454110 | Services communs<br>Travaux effectués d'office pour compte de tiers | -34 853,00 |
| 4541101 | 50 | 4541101 | Services communs<br>Travaux effectués d'office pour compte de tiers op1 | 34 853,00 |
| | | | **TOTAL** | **0,00** |

**Article 2** : le comptable public de la ville d'Armentières est chargé de l'exécution de la présente décision,

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 059-215900176-20261103-M26098-AR

**Article 3** : la présente décision sera rendue exécutoire dès qu'il aura été procédé à sa transmission à Monsieur le Préfet de la Région des Hauts de France, Préfet du Nord et à sa publication. Elle sera transcrite au registre des délibérations et au recueil des actes administratifs. Elle sera publiée dans les formes habituelles.

Fait en Mairie d'Armentières, le 03 novembre 2026.

Le Maire,
Jean-Michel MONPAYS.

MAIRIE D'ARMENTIERES
NORD